

Baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC) - 7455

RESPONSABLE :

Sylvie Isabelle
819 762-0971 poste 2609

SCOLARITÉ :

90 crédits, Premier cycle

GRADES :

Bachelier ès sciences

OBJECTIFS :

Ce baccalauréat en sciences infirmières est un programme de formation intégrée de cinq ans. Les trois premières années correspondent aux trois années du programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, les deux dernières années correspondent à la partie universitaire de la formation et elles sont offertes à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Le cheminement proposé pour ces deux dernières années oriente la formation vers des apprentissages tant cliniques que communautaires tout en préservant la vision globale de l'exercice de la profession infirmière. Ce parcours évolutif permet d'abord d'enrichir les assises disciplinaires et les assises en sciences humaines. Il vise aussi l'approfondissement des assises en sciences biomédicales, la consolidation des apprentissages et le développement du savoir-agir dans des contextes de soins spécialisés et de santé communautaire.

En outre, le développement de nouvelles compétences disciplinaires en relation avec l'intervention en milieu spécialisé et en milieu communautaire privilégie une vision globale de l'ensemble des activités cliniques accomplies par l'infirmière en partenariat avec la personne et dans une perspective de prévention et de promotion de la santé, à l'intérieur d'une approche interdisciplinaire. À travers l'intervention, l'étudiante infirmière accroît son autonomie, exerce son potentiel de leadership et d'analyse critique en collaboration avec divers intervenants, s'approprie des valeurs et développe des attitudes empreintes d'humanisme nécessaires à la pratique auprès de toutes les clientèles. Ces compétences génériques et transversales développées au cours du cheminement dans ce programme de formation infirmière intégrée évoluent progressivement. Elles se déploient à travers divers domaines d'apprentissage et correspondent à des savoir-agir fondés sur l'utilisation efficace d'un ensemble de ressources. Enfin, ces compétences sont consolidées à travers des situations cliniques concrètes.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

La personne admise au programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers, ou d'une version plus récente du programme, est admise automatiquement à la partie universitaire de la formation intégrée du DEC-BAC en sciences infirmières au terme des trois premières années du programme. Pour effectuer ce passage automatique, elle doit cependant soumettre une demande d'admission, sans frais, pour constituer son dossier universitaire. Une personne n'ayant qu'un seul cours de la formation générale à compléter pourra être admise conditionnellement dans le programme selon les modalités prévues à l'article 2.5.1 b) du Règlement 3 – Les études de 1er cycle de l'UQAT. Ainsi, toutes les activités de la formation technique devront être complétées.

La candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

L'étudiante qui chemine dans le cadre du DEC-BAC en sciences infirmières se voit reconnaître 24 crédits en équivalence.

MESURES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL, DE LIMITATION FONCTIONNELLE OU DE GROSSESSE

Lorsqu'elle est inscrite à un cours de stage, la personne étudiante devra respecter les Mesures en cas d'arrêt de travail, de limitation fonctionnelle ou de grossesse lors de stage en sciences infirmières adoptées par le module des sciences de la santé. Notez que ce document est présentement en révision afin d'en assurer la conformité avec la Loi 14.

CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉE

À l'automne 2024, le DEC-BAC et le baccalauréat en sciences infirmières auront une capacité d'accueil limitée à Rouyn-Noranda, à Val-d'Or et à Mont-Laurier. Les demandes d'admission sont ouvertes jusqu'au 1er mars 2024.

Critères de sélection des candidatures

En raison de la capacité d'accueil limitée, les critères suivants seront utilisés pour la sélection des candidatures selon l'ordre de priorité présenté ci-dessous.

Aux campus de Rouyn-Noranda et Val-d'Or :

1. Être au terme des trois premières années ou être titulaire d'un diplôme du programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (se référer aux conditions d'admission).
2. Être au terme des trois premières années ou être titulaire d'un diplôme du programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers et résider sur le territoire de la MRC d'Abitibi (88), de la MRC d'Abitibi-Ouest (87), de la MRC de Rouyn-Noranda (86), de la MRC de Témiscamingue (85), de la MRC de la Vallée-de-l'Or (89) et de la MRC de la Jamésie (991).
3. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et cheminer dans un de nos programmes en sciences de la santé et avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3.
4. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et avoir une cote R égale ou supérieure à 25.

Au centre de Mont-Laurier :

1. Être au terme des trois premières années ou être titulaire d'un diplôme du programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers du Cégep de St-Jérôme (se référer aux conditions d'admission).
2. Être au terme des trois premières années ou titulaire d'un diplôme du programme collégial 180.A0 ou 180.B0 en soins infirmiers et résider sur le territoire de la MRC Antoine-Labelle (790), de la MRC des Laurentides (780), de la MRC de la Vallée de la Gatineau (830).
3. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et cheminer dans un de nos programmes en sciences de la santé et avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3.
4. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et avoir une cote R égale ou supérieure à 25.

Notez que le DEC-BAC et le baccalauréat en sciences infirmières ne sont pas offerts entièrement à distance. Les cours suivants nécessitent obligatoirement une présence en classe à votre centre ou campus d'admission : SCS2116, SOI2311, SOI2535, SOI2537, SOI2538 et SOI5015.

PLAN DE FORMATION :

Session 1 à 6

DECBACCI DEC-BAC sciences infirmières (24 cr.)

Session 7

SCS2110 Physiopathologie (3 cr.) *
SCS2116 Méthodes de recherche en santé (3 cr.)
SCS2217 Pharmacothérapie I (3 cr.) *
SCS2220 Introduction à la sécurisation culturelle des Premières Nations et des Inuit (1 cr.) *
SOI1301 Examen clinique en soins infirmiers I (3 cr.) *
SOI5101 Urgence I (3 cr.) *

Session 8

COM2710 La communication professionnelle en santé (3 cr.) *
SCS2218 Pharmacothérapie II (3 cr.) (SCS2217) *
SOI1302 Examen clinique en soins infirmiers II (3 cr.) (SOI1301) *
SOI2101 Cardiologie I (3 cr.) *
6 crédits

L'étudiante choisit 6 crédits parmi les cours suivants :

SOI2534 Surveillance et interventions cliniques en soins critiques (1 cr.) (SCS2110 et SOI1301 et SOI5101) *
SOI2535 Stage d'intégration : intervention en soins critiques (5 cr.)
SOI2541 Stage d'intégration : exercice infirmier à l'international (6 cr.) (SOI1301 et SCS2110 et SCS2217)

Session 9

SCS1505 Deuil, soins palliatifs et de fin de vie (3 cr.) *
SOI1205 Fondements en sciences infirmières (3 cr.) *
ou SOI1206 Fondements en sciences infirmières (3 cr.)
SOI1306 Soins de plaies (2 cr.) *
SOI2311 Intervention éducative dans le milieu (3 cr.)
SOI5015 Intervention en soins infirmiers auprès de la famille (3 cr.) (COM2708 ou COM2710)

Session 10

SCL1416	Phénomène de la douleur (3 cr.) *
SCS2206	Introduction aux biostatistiques (3 cr.) *
SOI1323	Évaluation globale (3 cr.) (SOI1301 et SOI1302) *
SOI2328	Gestion en soins infirmiers (3 cr.) *
SOI2537	Démarche clinique et compétences infirmières en santé communautaire, en santé publique et en services de première ligne (2 cr.) (SOI2311 et SOI5015)
SOI2538	Stage d'intégration en santé communautaire, en santé publique et en services de première ligne (4 cr.)

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

La personne étudiante doit s'inscrire obligatoirement au cours SCS2116 à la première session d'admission.

Pour s'inscrire aux cours SOI2534 et SOI2535, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter 45 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 24 crédits reconnus du DEC).

Le cours SOI2534 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2535.

La personne étudiante ayant une expérience clinique significative de plus de 5 ans (ou 8 700 h) dans un ou plusieurs milieux de soins critiques (salle d'urgence, soins intensifs et salle de réveil) peut présenter une demande pour effectuer le stage SOI2536 (2 cr.) au lieu du stage SOI2535 (5 cr.). Elle doit avoir réussi ou être en voie de compléter 45 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 24 crédits reconnus du DEC). Il appartient à la personne étudiante de fournir la preuve du nombre d'heures d'exercices en soins critiques produite par son milieu d'emploi avant la date limite. La personne étudiante devra choisir l'un des cours suivants pour compléter son cheminement : SOI1305 Soins infirmiers en traumatologie (3 cr.); SOI2102 Cardiologie II (3 cr.); SOI5103 Urgence II (3 cr.).

Le cours SOI2534 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2536.

Pour s'inscrire au cours SOI2541, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter au moins 45 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 24 crédits reconnus du DEC).

Afin de confirmer l'inscription au cours SOI2541, la personne étudiante doit déposer un dossier de candidature qui sera étudié par un comité de sélection qui se réserve le droit d'approuver ou de refuser la candidature.

Pour s'inscrire au cours SOI2537 et SOI2538, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter 60 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 24 crédits reconnus du DEC).

Le cours SOI2537 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2538.

Le cours SOI2535 ou SOI2536 ou SOI2541 doit être réussi avant de s'inscrire au cours SOI2538.

L'inscription à un seul cours de stage (SOI2535 ou SOI2536 ou SOI2541 ou SOI2538) par session est autorisée.

La personne étudiante doit posséder un permis d'exercer la profession et être inscrite au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sans restriction tout au long de la session où elle est inscrite à ces cours du programme : SOI2535, SOI2536, SOI2538 et SOI2541.

Les cours SOI2535, SOI2536, SOI2538 et SOI2541 ne peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis.

Une note minimale (ou une moyenne équivalente) de B- est requise pour obtenir une reconnaissance des acquis.

NOTES :

Lorsqu'elle est inscrite à un cours de stage, la personne étudiante devra respecter les Mesures en cas d'arrêt de travail, de limitation fonctionnelle ou de grossesse lors de stage en sciences infirmières adoptées par le module des sciences de la santé. Notez que ce document est présentement en révision afin d'en assurer la conformité avec la Loi 14.